

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social assurant à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

N° 114
Novembre 2019

le libertaire

revue de synthèse anarchiste

Créé par Joseph Déjacque en 1858 aux U.S.A. (En Français), repris par Sébastien Faure en 1895.
Actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes.



Réunification des trois CNT : la CNT-AIT, la CNT dite Vignoles et la CNT-SO.



Depuis quelque temps, dans le milieu militant, circule un texte proposant la réunification des trois CNT : la CNT-AIT, la CNT dite Vignoles et la CNT-SO.

Sans entrer dans l'argumentaire qui globalement se tient mais dont certains points relèvent de la naïveté, nous voudrions plutôt insister sur les manques essentiels de ce texte. Ce qui n'est pas dit car à vrai dire si la CNT en Mai 2000 et durant quelques années a pu drainer des cortèges importants lors de manifestations, les CNT actuelles ne sont plus que l'ombre de la CNT des années 2000. Pour être plus clair, les CNT n'apparaissent plus guère dans le champ syndical, victimes de leurs scissions. Elles ne pèsent plus grand-chose et leur horizon est bouché. La tentative de « réunifier » les CNT relate l'échec des différentes CNT à s'inscrire dans le mouvement social malgré quelques exceptions qui confirment la règle. Le point de vue consistant à dire qu'une fois la CNT-SO avec son permanentat, partie (ou exclue de fait selon les versions), la CNT Vignoles allait attirer les foules, ce point de vue a été invalidé, cela ne s'est pas produit. Non seulement, la CNT stagne mais elle continue de se déchirer sur les problèmes de sexisme, patriarcat, prostitution...et délaisse à quelques syndicats souvent bien seuls le domaine syndical. Même au Premier Mai, de nombreux militants de la CNT préfèrent le carré de tête de manif, « là où se passent des choses » à Paris, à un cortège syndical devenu bien maigre. On peut considérer l'année 2011 comme le point culminant des adhésions cénétistes avec 1500 cotisants (il est vrai que ce chiffre est sous-évalué car plusieurs syndicats ont minoré le nombre de syndiqués pour pouvoir faire face aux procès intentés contre leurs structures ; en chiffrant à 2000 adhérents, la CNT avant la scission, nous devrions avoisiner la réalité). En 2019, la CNT table sur 600 cotisants.

La CNT-SO, de même, est incapable de mobiliser, de manière conséquente. Par contre, au quotidien, elle effectue un réel travail syndical dans des milieux professionnels précaires comme le nettoyage, la restauration...un

travail qui pourrait aussi bien être effectué par la CGT ou SUD. Si son système de permanents juridiques, de « développeurs » ou de syndiqués payés pour accomplir certaines tâches, permet un nombre de syndiqués plus conséquent qu'à la CNT, nous avons bien du mal à suivre son orientation syndicale. De plus en plus éloignée de l'anarcho-syndicalisme, la CNT-SO n'attire plus guère de militants anarchistes qui pourraient pourtant lui être fort utiles. Monatte avait coutume de dire que les militants étant passés par une organisation politique ou spécifique avaient davantage de constance dans le militantisme. Ceux qui se réclament du syndicalisme révolutionnaire feraient bien de s'en souvenir. La CNT-SO avec ses 1200 syndiqués manquent cruellement de militants d'autant que ces derniers doivent être disponibles (enseignants, secteur culture et communication...) pour encadrer les conflits longs, ce qui induit de fait une délégation de pouvoir au profit d'une certaine aristocratie intellectuelle.

Tant qu'à la CNT-AIT, cette dernière a louvoyé entre conseillisme, réseautage et anarchisme, ce qui a produit aussi une scission. Leurs analyses sont pertinentes mais peu applicables faute de relais sur le terrain des entreprises. Cette confédération relève davantage de l'organisation anarchiste spécifique, et pour nous ce n'est pas un gros mot, que d'une confédération syndicale. Si elle peut avoir une influence sociale dans quelques localités, elle est quasiment invisible nationalement. C'est vrai qu'avec aux alentours de 150 adhérents, ce sont surtout des noyaux militants qui s'activent.

Voilà un bref état des lieux et tant qu'on ne posera pas la question de l'efficacité syndicale allant de pair avec une orientation anarcho-syndicaliste claire sur le plan fédéraliste, on passera à côté de l'essentiel. Une CNT qui veut avancer et peser ne peut se dispenser d'une orientation anarcho-syndicaliste/syndicaliste révolutionnaire et d'un nombre important de cotisants et de militants formés. Le nombre ne fait pas la qualité mais des syndicats de 5-6 personnes ne sont guère attrayants et efficaces. Ils

peuvent même s'avérer dangereux car ils peuvent bloquer un travail syndical qui ne leur siérait pas.

D'autre part, nous devons nous poser la question de l'utilité d'une CNT. C'est un vieux débat qui a commencé avec la CGT-SR puis la CNT de 1946 puis le renouveau de la CNT en 1978, même si une poignée de militants s'agitent dans l'après 68, avec déjà des conflits entre la CNT Vignoles et la Tour d'Auvergne...bis repetita. Remarquez, quand on voit le nombre de militants partis à F.O., la CGT ou Sud, on peut se dire que l'utilité de la CNT aura été de former des centaines de militants pour d'autres confédérations. Mais en tant que CNT, cette dernière a-t-elle été utile au mouvement ouvrier, a-t-elle influencé le cours des choses, pas sûr.

Un point d'histoire

La Confédération Générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire, centrale anarcho-syndicaliste a été fondée en novembre 1926 à Lyon.

Depuis avril 1937, elle a son siège Quai Jemmapes, N° 108.

Au rez-de-chaussée donnant sur rue a été installée une librairie à l'enseigne : « A.I.T. – Service de librairie du « Syndicat Autonome des Métaux – C.G.T.S.R. » où sont mis en vente des ouvrages syndicalistes révolutionnaires. Une arrière salle sert de lieu de réunions et au-dessus de celle-ci, deux petites pièces ont été aménagées en bureaux. Le montant du Loyer annuel s'élève à 6.160 francs.

Précédemment son secrétariat se trouvait chez le militant Toublet, Julien, 21, rue de Loos et sa trésorerie chez le nommé Ganin, Albert, 41, rue de Belleville.

Ces deux militants continuent d'assurer les mêmes fonctions et Pierre Besnard, secrétaire de l'Association Internationale des Travailleurs (A.I.T.) et du « Comité Anarcho-Syndicaliste pour la Défense et la Libération du Proletariat Espagnol » 33, rue de la Grange aux Belles, en est le principal animateur.

La C.G.T.S.R. mène une active propagande en faveur des théories syndicalistes libertaires. Elle groupe en ce moment plus de 25 Unions Régionales en France, dont la plus importante est celle des départements de la Seine, Seine-et-Oise, et Seine-et-Marne, qui constitue la 4^{ème} Union Régionale et comprend principalement les ouvriers du bâtiment et de la métallurgie.

Elle compte environ 3500 membres, dont 800 dans la Région parisienne.

La C.G.T.S.R. a tenu son 6^{ème} Congrès les 9,10 et 11 janvier dernier à Paris. Trente-neuf syndicats y étaient pré-

sentés.

Considérant l'inaction du Gouvernement de « Front Populaire », présidé par Léon Blum, à l'égard des gouvernements espagnols, les participants avaient décidé « d'alerter les adhérents en vue d'une grève générale limitée à 24 heures et « d'une grève générale illimitée », si les événements l'exigeaient ».

Par ailleurs, le Congrès avait émis le vœu « de développer la propagande en la sériant en deux parties : l'une revendicatrice, et l'autre d'ordre général et social ».

En ce qui concerne la première partie, la propagande devait porter sur les points suivants :

- 1° Pour le paiement de la semaine de travail sans récupération,
- 2° Pour la réduction de la semaine à 30 heures au lieu de 40 heures,
- 3° Contre les contrats collectifs issus de la conférence Matignon,
- 4° Contre la conciliation et l'arbitrage obligatoires.

Quant à la propagande générale elle doit avoir pour but :

- 1° D'attirer l'attention des travailleurs sur les problèmes de déclenchement de défense et de construction de la révolution ;
- 2° De démontrer la nécessité de certaines actions pour soutenir les travailleurs en lutte dans d'autres pays et, notamment, d'aider en ce moment les combattants républicains espagnols par une grève générale, limitée ou illimitée, selon les nécessités, pour obliger le gouvernement français à respecter le droit international et donner ainsi à l'Espagne les moyens de faire face à ses ennemis.

Enfin, il avait été décidé « de maintenir intégralement l'indépendance totale de la C.G.T.S.R. à l'égard de tous les partis ou groupements et d'exclure toute collaboration et tout compromis avec les partis politiques ».

Le Congrès avait toutefois admis d'œuvrer en harmonie avec les groupements anarchistes qui désiraient travailler aux côtés de la C.G.T.S.R. et il les a invités à rentrer dans son sein, pour le triomphe de la Révolution sociale.

Cette assemblée avait également émis le vœu que le siège du « Combat Syndicaliste », qui est l'organe hebdomadaire du groupement et qui était édité à Limoges soit transféré à Paris.

Depuis le 27 Mars 1937, cette feuille est tirée à 4000 exem-

plaires à l'imprimerie S.F.I.C. 29, rue Moulin Joly à Paris.

Son siège est situé 108 Quai Jemmapes. Elle a pour administrateur-rédacteur le militant Doussot, René, et comme gérant Boisson, Louis.

Depuis le début de la Révolution Espagnole la C.G.T.S.R. a perdu de son importance, car avant le conflit de nombreux libertaires espagnols résidant en France, sympathisaient avec elle et appuyaient sa propagande. Elle entretenait aussi des rapports très suivis avec les dirigeants de la C.N.T. qui comme elle, est adhérente à l'A.I.T. (Association Internationale des Travailleurs).

Depuis, ces relations se sont relâchées, les dirigeants de la C.N.T. ayant adopté une position plus conciliante, et de collaboration avec les autres partis politiques pour la défense de la République Espagnole. Il en est de même en ce qui concerne « l'Union Anarchiste » avec laquelle les relations sont plutôt tendues.

Au début du conflit espagnol, un « Comité Anarcho-Syndicaliste » pour la Défense de la Révolution Espagnole, avait été fondé à Paris par M. P. Besnard, leader de la C.G.T.S.R. pour venir en aide aux miliciens espagnols, mais, le militant Lecoin Louis, de l' »Union Anarchiste » créa quelque temps après le « Comité pour l'Espagne Libre ».

Considérant l'action de la C.G.T.S.R. comme peu importante au point de vue des conflits sociaux, l'Union Anarchiste pour contrebalancer son influence sur les chantiers et dans les usines, a formé au début de l'année 1937 des « groupes anarchistes d'usines ».

L'action de la C.G.T.S.R. ayant été jugée dès lors insuffisante par ses dirigeants, ceux-ci créèrent sur les chantiers et dans les usines dès mi-1937, des groupes d'usines. Malgré de nombreuses réunions de propagande, tenues tant à Paris qu'en banlieue et dans certaines villes de province, cette manœuvre ne donna pas les succès escomptés et l'influence de la C.G.T.S.R. resta infime dans le mouvement syndicaliste français.

Voilà brièvement ce que nous avons pu glaner dans des rapports de police de 1937 et 1939. Ce que l'on peut dire a posteriori, c'est que la C.G.T.S.R. n'a jamais eu d'influence réelle en France malgré une période sociale propice à savoir l'époque du Front Populaire en France et l'exemple de la Révolution espagnole où les anarchistes étaient nombreux et pesaient socialement et politiquement. Trois mille cinq cents adhérents à une époque où le taux de syndicalisation en France est important, on constate que la C.G.T.S.R. n'attire pas les foules. Et pour terminer, on sent une rivalité entre l'Union Anarchiste et la C.G.T.S.R. sur les chantiers et dans les usines, ce qui n'était pas de bon augure pour l'unité des libertaires. Là encore des

problèmes d'ego entre Besnard, Lecoin et quelques autres n'ont pas facilité la tâche pour ceux et celles qui plaidaient pour une implantation libertaire dans le monde ouvrier.

Création de la CNT en Décembre 1946

Voici le communiqué qui a été transmis à la presse à l'issue de la première journée.

Le Congrès constitutif de la C.N.T. s'est ouvert le samedi 7 décembre 1946, salle Susset, 206 Quai Valmy.

169 syndicats, 22 Unions régionales, 46 Unions locales y étaient représentés par 172 délégués.

La séance fut ouverte à 9 heures sous la présidence du camarade Ravey, secrétaire de l'Union des syndicats parisiens assisté des camarades Darselle et Thuot. Après la formation du Bureau par le camarade Rotot, secrétaire général provisoire de la CNT qui en profite pour indiquer l'horaire que devrait suivre le congrès.

Le Président donna ensuite la parole au camarade Juliel, secrétaire à la propagande qui présente le rapport d'activité. Ce rapport est adopté à l'unanimité. La discussion appelle ensuite les rapports financiers et de la commission de contrôle qui sont également adoptés. Le rapport sur le journal donne lieu à une ample discussion. Devant l'importance de la question, le Congrès décide de nommer une commission chargée de présenter des solutions concrètes.

La séance de l'après-midi présidée par le camarade Mougon de Perpignan et de Le Bihan, cheminot (Ouest) est consacrée à l'examen du rapport international, qui est présenté par le camarade Besnard dont l'exposé est complété par le camarade Bernard Pou, en pleine possession de tous les éléments de la question, le Congrès adopte à l'unanimité le rapport international. Pour terminer la séance de l'après-midi et celle de la soirée, le congrès examine et adopte les statuts de la CNT.

Au départ, la CNT regroupe selon elle, 200 000 adhérents. Tablons sur 20 000 adhérents, nous serions plus proches de la réalité. Cette centrale syndicale basée sur un purisme théorique va peu à peu décliner d'autant que la fondation de F.O., un an plus tard, en décembre 1947, va être plus attractive pour de nombreux militants libertaires, las des conflits de personnes et d'un syndicalisme pur de tour d'ivoire. En 1950, la CNT avoisine les 5000 adhérents, surtout des Espagnols. Une majorité de petits syndicats a exclu de fait une majorité de syndiqués organisés dans de plus grandes structures, au titre d'un syndicat, une voix.

A la veille de 68, la CNT est exangue. Une poignée de militants, après Mai 68, va relancer la machine et dix ans

plus tard, la CNT compte près de 200 adhérents.

Nous passerons sur l'expérience de la Coordination Nationale des Anarcho-sindicalistes (1978-1980) qui demanda à adhérer à l'A.I.T., idem pour les minorités A.S. et S.R. à F.O., la CGT, la CFDT ou la tendance Ecole Emancipée qui servirent bien souvent de faire-valoir et de caution démocratique. L'Alliance Syndicaliste n'a pas résisté au laminage de ses implantations syndicales notamment à la CFDT qui a savamment orchestré un recentrage...

Donc cantonnons-nous à la CNT, l'objet de notre étude. Dans les années 1978, la CNT Toulouse va éditer plusieurs brochures concernant les grands noms du syndicalisme révolutionnaire d'avant 1914 : Pouget, Griffuelhes, Pelloutier, Yvetot ainsi qu'une brochure de deux petits nouveaux : Etienne Deschamps et Pierre Bance, avec « Nous sommes syndicalistes révolutionnaires ». En conclusion de cette brochure, il était écrit : « La C.N.T. française est actuellement une petite organisation et c'est encore plus gênant pour un syndicat que pour un parti quoique son développement – on ne peut encore parler de renouveau – soit encourageant. Si les syndicalistes révolutionnaires attachent une place importante à la propagande, ils ne sont pas volontaristes et ne construiront le syndicat à la place de personne. Si les travailleurs repoussent la proposition syndicaliste révolutionnaire, il faudra en tirer les conséquences le moment venu ; par contre, si progressivement les syndicats se développent, tous les espoirs sont permis. » (p.30)

On sait depuis que Pierre et Etienne ont évolué, c'est normal dans le cours d'une vie. Les Comités d'entreprise qui étaient des instruments de collaboration de classe... sont devenus incontournables pour obtenir des informations qu'il serait dommage de demander à d'autres syndicats... Nous n'allons pas entrer dans les détails sur les permanents syndicaux, les élections professionnelles...

La question posée en 1978 mérite donc une réponse. La CNT a-t-elle respecté ses promesses ? Les travailleurs ont-ils repoussé la proposition S.R. et le fait de continuer à faire vivre différentes C.N.T. relève-t-il du volontarisme ? La question appelle une réponse 40 ans après l'écriture de cette brochure qui a structuré la CNT durant des années. Et nous pourrions poser cette question à compter de la fondation de la CGT-SR en 1926.

Adrien B. (Groupe libertaire Jules Durand)



Réunification des trois CNT

Cet article est la position personnelle d'une militante de la CNT-AIT, qui ne saurait engager tout le monde car elle n'a pas été validé par l'ensemble des compagnons.

Avec quelques compagnons de la CNT-AIT, nous avons lu avec intérêt votre article en réponse à un texte proposant la réunification des 3 CNTs "qui circule dans le milieu militant" (à noter que nous avons eu ce texte initial que de manière indirecte, les auteurs ne nous l'ayant pas envoyé...)

Je vous livre ici ma réflexion personnelle suite à votre article, en espérant que cela contribuera à un débat.

Sans forcément partager l'intégralité de vos points de vue sur le syndicalisme, je crois pouvoir dire qu'avec les compagnons qui ont lu votre article nous saluons votre présentation objective et votre volonté de dépassionner le débat (ce que ne fait pas forcément le texte initial auquel il est une réponse ...).

En effet la question que vous posez est pertinente :

La CNT a-t-elle respectée ses promesses de 1978 ?

et nous ajouterons : "mais ces promesses étaient elles souhaitables ?".

Vous dites que Pierre et Etienne ont évolué (euphémisme) et que "c'est le cours normal d'une vie" ... Sauf que cela ne s'est pas fait à l'insu de leur plein gré : c'était un choix politique, leur choix, et il était inscrit dès la fameuse brochure de 78. Ils auraient aussi pu faire un autre choix, ce que nous avons fait - y compris des militants de leur génération - pour au final se retrouver dans une situation équivalente (au moins en ce qui concerne l'influence politique globale des CNT) - à savoir nulle. Reste donc l'éthique (y compris individuelle).

Vous posez une autre bonne question : "le fait de continuer à faire vivre différentes C.N.T. relève-t-il du volontarisme ?"

Daniel MOTHE, y a en fait déjà répondu dans Socialisme et barbarie dans les années 50 dans son article sur "l'unité syndicale et les luttes ouvrières: "une bonne organisation

d'ouvriers sans les ouvriers est un non-sens, dans lequel une minorité de militants honnêtes sont tombés en créant la CNT".

Pour notre part, nous avons fait il y a 20 ans le constat de l'impasse de ce volontarisme pour construire une "confédération syndicaliste révolutionnaire" et nous avons essayé de développer un autre mode d'organisation et d'action, comme vous le soulignez justement. Notre influence est plus à chercher du côté de la FORA d'Argentine que des conseillistes (qui n'ont fait que réinventer les positions de la FORA mais sans leur expérience sociale pratique et massive). Aussi à vrai dire s'il fallait nous qualifier nous ne sommes pas une organisation anarchiste spécifique à proprement parler mais plus une organisation anarchiste globaliste - ou anarchisme ouvrier pour reprendre la terminologie Foriste. Mais cette question terminologique est secondaire : nous ne sommes pas et ne voulons pas être un "syndicat", terme qui aujourd'hui dans le langage courant est en fait l'équivalent de trade-union, ou "syndicat de service").

Certes, nous n'avons pas beaucoup d'influence sociale, mais au moins nous sentons nous à notre aise dans les mouvements sociaux émergents comme les Gilets jaunes qui rencontrent des résonances avec ce que nous pouvons écrire depuis 20 ans au sujet de la Résistance populaire autonome et des assemblées populaires. (1)

Depuis 20 ans, notre volontarisme (car c'en est un en effet) a porté plus sur la défense de principes éthiques et

pratiques que sur la défense d'un appareil organisationnel, dont on voit comme vous l'analysez bien qu'il a dévoré ceux qui l'ont enfanté.

En tout cas nous serions ravis de continuer la discussion avec vous, même si le résultat final se sera pas forcément une "réunification organisationnelle". Au moins nous aurons contribué à clarifier les choses mutuellement ... et - qui sait - ainsi retrouver le chemin de la lutte en commun car plus que l'unité organisationnelle c'est la solidarité pratique qui nous semble importante !

Fraternellement,

Camille (militante CNT AIT, Paris)

(1) Cf notamment notre article de 2009 suite à notre expérience de barrages filtrants sur les rond points de Montauban : "Pourquoi des gilets phosphorescents plutôt que des foulards ou des cagoules ?

Avec quelques tracts et des gilets phosphorescents on pose un acte dont les motivations sont déjà comprises par presque tous ! C'est cette adhésion populaire spontanée qui permet aux exploités en lutte de perpétrer au grand jour ces actes de résistance, sans foulards ni cagoules. Dans le contexte de crise actuelle, ces actes compris et acceptés par le plus grand nombre en rend difficile la répression directe par le Pouvoir et ses forces du désordre."

Unité syndicale et lutte ouvrière (extrait de la conclusion)

Il est courant d'assimiler l'unité syndicale à l'unité de la classe ouvrière. Le raisonnement est entièrement faux. L'unité des ouvriers n'est pas un état mais un mouvement. L'unité économique, l'unité des conditions de vie et de travail, l'unité dans l'exploitation, c'est le capitalisme lui-même qui la crée et c'est aussi un mouvement, car depuis un siècle elle est devenue plus grande et l'évolution continue. Mais cette unité là n'est que la condition d'une forme supérieure d'unité : l'unité de la lutte contre l'exploitation. Tendre vers l'unité ne signifie alors autre chose qu'accroître l'ampleur et la puissance de la lutte ouvrière.

Or, c'est dans la lutte que l'organisation naît et se renforce, et ainsi sont apparus les syndicats. Mais en son absence, les organisations se vident de leurs substances. Mieux, elles peuvent passer au service de l'ennemi. Tel est aussi le cas des syndicats. Pour les ouvriers, le choix n'est pas aujourd'hui entre l'organisation dans les syndicats ou pas d'organisation du tout, mais entre poursuivre leur

lutte embrigadés par un appareil bureaucratique qui la détourne de ses objectifs, la mutile et, en fin de compte, l'étouffe ou bien la mener au dehors et contre cet appareil, condition première de son développement.

La désaffection à l'égard des syndicats est un fait indiscutable par rapport à 1945. Il n'est ni le résultat d'une propagande ni, comme certains semblent le croire, un simple symptôme de découragement. Les grèves d'août [1953] ont prouvé le contraire. C'est le résultat de l'expérience que les travailleurs ont vécus depuis la fin de la guerre. Il ne nous appartient pas de donner la bonne recette d'organisation que nous opposerions triomphalement aux syndicats. Encore moins d'en créer une. D'abord, parce qu'une bonne organisation d'ouvriers sans les ouvriers est un non-sens, dans lequel une minorité de militants honnêtes sont tombés en créant la CNT. Ensuite, parce que, nous le répétons, les formes d'organisations ne se créent qu'au cours de la lutte. Cela ne signifie pas qu'elles

sont une « invention » des travailleurs à partir du néant. La tradition, les expériences passées, sont un capital précieux qui existe toujours dans la classe. Lorsque les ouvriers de la Régie Renault ont déclenché contre tous les syndicats [1], leur grève d'Avril 1947 ; ils ont su l'organiser. Ce n'est qu'un exemple. Dans les années à venir, la lutte ouvrière saura trouver ses propres formes d'organisation et ses propres revendications en dehors de l'appareil syndical ou elle continuera d'être prostituée et étouffée par lui. Le vrai dilemme est : ou continuer de faire le jeu de la bureaucratie syndicale en prêchant la réforme des centrales et leur unification ou soutenir les ouvriers

qui s'en détachent et encourager pratiquement tout action indépendante.

D. Mothé.

Le problème de l'unité syndicale, Socialisme ou Barbarie, Numéro 14, Avril-juin 1954

[1] Note du claviste : à noter que les militants de la CNT-AIT de Renault faisait partie du noyau qui l'a initié ...]

Une CNT française est-elle possible ?

Position de l'O.C.L. (Front libertaire du 25 mars 1978) sur l'opportunité de créer ou non la CNT.

Ce texte rédigé début 1978 mérite que l'on reparle du contexte de l'époque. La CNT espagnole connaît une forte expansion après la mort de Franco en 1975. Elle organise des meetings de masse à Barcelone et regroupe près de 100000 adhérents, ce qui donne espoir au camp anarcho-syndicaliste, espoir bien vite déçu suite aux scissions et problèmes entre l'exil et les cénétistes ayant vécu sous la dictature franquiste. Sans compter le complot de la Scala pour discréditer la CNT...

En ce qui concerne la France, de nombreux libertaires militaient à la CFDT avant que celle-ci ne se recentre et devienne le syndicat complice des gouvernements pour signer divers accords de régression sociale. D'où la naissance des syndicats SUD en décembre 1981...

Revenons au texte de l'OCL de 1978

Oui, nous sommes anti-syndicalistes

Il ne s'agit pas ici de faire l'analyse du procès d'institution (intégration du syndicalisme, nous renvoyons le lecteur aux textes s'y rapportant). La critique du syndicalisme et notre volonté de construire « le mouvement autonome de masse en dehors des syndicats » ne sont pas des « élucubrations de pseudo-intellectuels se vautrant dans un langage à la dernière mode « gauchisante », mais le résultat d'une praxis. La critique des syndicats et le départ volontaire de certains camarades de la CFDT s'est opéré à partir du vécu militant, c'est-à-dire l'impossibilité de mener une pratique d'auto-organisation et d'autonomie ouvrière en restant dans le syndicat. La différence entre la CNT (espagnole) et la CNTF outre leur importance et leur rôle, c'est que contrairement à la première, qui s'est reconstituée et continue à le faire sur une dynamique de lutte, les camarades de la CNTF ont une démarche totalement inverse, celle volontariste et subjective de la construction de l'organisation, complètement coupée de

la réalité politique actuelle de la classe ouvrière. La CNTF utilise le prestige du sigle « CNT », valorisant l'organisation espagnole en masquant complètement ses contradictions internes. Cette pratique n'est pas nouvelle : le PCF s'est construit sur le prestige de la Révolution d'Octobre et du paradis socialiste, plus tard, les maoïstes européens connurent un certain succès, à partir de la Révolution Culturelle, des communes populaires, de Mao Tsé Toung. C'est toujours le même processus qui a lieu : valorisation de phénomènes extérieurs et utilisation positive de ceux-ci chez soi, c'est-à-dire ailleurs.

Une CNT française est-elle possible ?

Nous ne le pensons pas. Sur le but, nous sommes bien d'accord qu'il est la « destruction du patronat et du salariat ». Ce n'est pas cela que nous mettons en cause, mais bien plutôt son rôle et sa pratique avant l'insurrection. Même composée de plusieurs centaines de libertaires, elle ne sera jamais l'organisation de masse du prolétariat, mais une organisation politique faisant de l'agitation syndicale avec un programme revendicatif « différent », plus gauche (nous le maintenons) que la CFDT. Si le but réel des camarades de la CNTF est le développement de l'autonomie ouvrière, il faut qu'ils sachent que celle-ci ne dépend pas de la construction d'une organisation théoriquement appropriée, mais le regroupement sur les lieux de travail – entre autres – de militant(e)s sur des bases anti-autoritaires. Ce sont ces regroupements qui définiront eux-mêmes les formes de leur liaison, structuration, organisation éventuelle.





Défense des services publics – Gestion directe – Anarchisme



En réfléchissant sur les services publics, nous sommes conscients de la vision donnée par ceux-ci dans certains secteurs du mouvement libertaire et de la gauche radicale, uniquement en tant qu'activités contrôlées par l'État et ne relevant pas de l'intérêt social des travailleurs. C'est pourquoi nous voulons partager notre position à ce sujet et créer des ponts autour de celle-ci, afin de jeter les bases d'un travail ou d'une perspective commune révolutionnaire.

Services publics

Nous vivons actuellement le développement d'un projet capitaliste qui a débuté dans les années 80 (aux États-Unis et en Grande-Bretagne), introduit progressivement en France et dans le reste de l'UE au début des années 90 et destiné à convertir des secteurs vitaux de la société. La société française, les services publics que l'État gère aujourd'hui et où ils pouvaient auparavant à peine s'étendre, sur un nouveau marché à partir duquel ils continuent d'une part à faire des bénéfices et d'autre part à devenir des proies pour le privé.

Le coût de cette tendance à la privatisation du public se traduit par une dégradation continue des conditions de vie des travailleurs, qui se traduit par une marchandisation du bien-être social.

Les secteurs confiés à des entreprises privées sont de plus en plus visibles. En septembre 2004, France Télécom devient une entreprise privée. Le récent jugement rendu à son encontre concernant les suicides au travail a été retentissant. Les secteurs privatisés subissent une souffrance au travail, autrefois inimaginable. Dans les transports publics, hausse des prix abusive, moins de personnel, perte de qualité de service et de sécurité (on l'a vu récemment avec le droit de retrait des cheminots...) ... Des pans entiers de transports sont livrés au secteur privé qui entre en concurrence pour mieux casser le public. Concernant l'énergie, l'Etat entend privatiser les bénéfices et nationaliser les pertes : nucléaire par exemple. Augmentation des dépenses de santé, les patients étant dirigés de plus en plus vers des structures privées, réduction des investissements, sabotage des urgences et de la psychiatrie depuis des années, mises à pied de contestataires ... Enseignement avec financement de la maternelle privée par l'Etat, collèges publics ghettos avec une sectorisation scolaire qui profite aux nantis et à ceux qui connaissent les filières et maîtrisent les options, d'où accentuation du recrutement dans le privé déjà pourtant bien loti, idéologie identitaire et autoritaire des instances

ministérielles, l'utilisation des neurosciences qui servent avant tout les écoles privées hors contrats tant vantées par SOS Education, frais de scolarité plus élevés dans les universités et les frais de scolarité professionnels ... Le service d'approvisionnement et d'assainissement, l'eau, le bien social le plus fondamental prêté à l'essor privé. Et en général, il n'y a pas de dissimulation sur la réduction des budgets des services publics. Pendant ce temps, des contrats et des privilèges sont accordés à des sociétés privées, ce qui constitue un transfert intégral du soutien des services publics au secteur privé. La concurrence du secteur postal s'est passée dans les années 2000...et depuis la gestion managériale du personnel ne fait pas que des heureux. En octobre 2016, les experts des comités d'hygiène et de sécurité saisissent le gouvernement français concernant la situation de La Poste (qu'ils jugent préoccupante), et les neuf suicides et cinq tentatives qui seraient liés selon eux à la politique menée par l'entreprise...

Il convient de souligner que les services publics ne sont pas seulement des activités contrôlées par l'État et encore moins en dehors de l'intérêt des travailleurs. Nous comprenons le secteur public comme ce qui a des qualités pour ne pas être une marchandise ou que sa gestion ne repose pas sur des critères de marché. Ils sont donc considérés comme un bien social qui doit avoir un caractère universel. De plus, ces services seraient également nécessaires dans un scénario post-révolutionnaire (avec les changements évidents de gestion, entre nos mains, les travailleurs).

Pour défendre le besoin du public pour ces services, nous devons considérer:

1.- Qu'entendons-nous par cela? Un droit public est le contraire d'un privilège, et si le capitalisme se caractérise par quelque chose, c'est par la concentration des privilèges entre les mains de la classe de propriétaires et de patrons. Ainsi, lorsque les citoyens progressent et parviennent à garantir le droit d'accéder à un service pour tous, nous nous trouvons dans une sphère de la vie qui rompt avec la logique de marché du capital.

Il convient également de noter que la reconnaissance d'un droit par une loi ne signifie pas la réalisation immédiate de celui-ci, mais peut rester symbolique. C'est pourquoi la seule chose qui nous assure que ce droit deviendra effectif, c'est la force et la capacité de l'imposer par l'organisation et la lutte. Ainsi, c'est la confiance dans la capacité des peuples à organiser leur vie qui fait respecter

ce droit public. C'est donc la lutte contre le capital pour un besoin fondamental.

2.- Compte tenu de la privatisation des capitalistes à travers l'État, que proposons-nous, les anarchistes, comme alternative à la lutte? Pouvons-nous nous contenter de la simple défense nostalgique de l'État-providence ou voulons-nous plus que cela? Pour répondre à ces questions, il est essentiel de réfléchir au concept de gestion autonome et de clarifier ses possibilités en tant que pratique.

Gestion directe – Autogestion



C'est la gestion coopérative d'une communauté, à laquelle tous ses membres participent librement, de manière égale et indépendante des facteurs externes. Il favorise la participation à une activité des personnes qui y participent, sans délégation à d'autres personnes et sans relation d'autorité entre les participants.

En ce sens, il est important de fonder une situation stratégique d'autogestion sur toute forme de capitalisme. Il est également nécessaire de mettre l'accent sur la participation et le fonctionnement des membres qui s'organisent dans ces projets et processus: démocratie directe. Bien qu'il soit évident que, dans le processus de lutte et comme tactique, nous puissions accroître la participation des travailleurs et leur permettre de contrôler ou de pratiquer certaines formes d'autogestion dans des entreprises récupérées, comme en Argentine après la crise de 2001-2002, cette situation à long terme est insoutenable en soi. Par conséquent, pour passer du stade de l'autogestion à la socialisation, c'est-à-dire l'élimination des relations de marché capitalistes et du contrôle de l'État, il est nécessaire d'avoir un projet politico-social global, ce

qui implique nécessairement de penser à un processus de révolution sociale. .

Nous pensons que certains termes confondus à tort avec certaines pratiques d'économie « alternative » au sein de la société capitaliste doivent être clarifiés. Précis, le terme est utilisé indifféremment comme synonyme de production artisanale, de micro-entreprise ou de coopérative, et d'autofinancement.

Parler d'autogestion est indissociable de l'attaque des bases mêmes du système: dans leurs relations de propriété et dans les relations hiérarchiques issues de l'organisation de la société de classes. Pour nous, l'autogestion ne peut être suffisante pour constituer un sous-modèle coexistant avec la production capitaliste et participant, directement ou indirectement, à ses lois. Par conséquent, l'autogestion ne prend tout son sens qu'en termes de processus révolutionnaire, de réappropriation de l'ensemble du capital social sur de nouvelles bases socialistes et libertaires. Gardant cela à l'esprit, nous pensons qu'il ne s'agit pas de la manière dont nous avons fondé les nouveaux services publics, mais de la manière dont nous aspirons à les réorganiser, c'est-à-dire de la capacité des travailleurs et des utilisateurs de décider de quoi et comment faire, dans le cadre d'un projet d'expropriation sociale.

Notre concept d'autogestion, qui reflète le sens originel donné par les syndicalistes révolutionnaires et les classiques de l'anarchisme, nous permet de penser à une société moderne, complexe et sophistiquée. Cela émane du conflit de classe provoqué par la société industrielle en ce qui concerne le contrôle de la production. Ce modèle, qui a été exprimé de manière rudimentaire dans les collectivités urbaines et rurales d'Espagne en 1936 ou dans les conseils ouvriers ou les soviets russes de 1917, n'est pas un retour en arrière, mais un dépassement révolutionnaire de la société capitaliste et de l'Etat.

Ainsi, la socialisation implique une question de finalités, une question stratégique et l'autogestion, une question tactique, une question de moyens. Que les travailleurs eux-mêmes prennent en charge leurs affaires implique la construction d'une expérience organisationnelle qui configure, même si ce n'est que initialement, les fondements de la nouvelle société à laquelle nous aspirons.

Il est donc nécessaire que les mouvements sociaux pensent à l'autogestion de la propriété que le commerce et l'État possèdent aujourd'hui; Il est nécessaire de comprendre que, même si la propriété privée existe, nous ne pouvons pas la concurrencer, car nous avons les ressources, les moyens et l'infrastructure, c'est-à-dire le capital, contre nous. La même chose se produit aujourd'hui dans les industries autogérées en Argentine, expériences précieuses qui nous remplissent d'enthousiasme révolutionnaire, mais cela ne se produira pas davantage si,

au lieu de l'appropriation des seules entreprises brisées, nous ne commençons pas à penser à l'expropriation des entreprises « saines » transformant l'autogestion en un véritable bélier contre le capitalisme, au-delà d'une simple alternative de survie, et vers la socialisation des moyens de production.

Défense du public et autre futur

Lorsque nous parlons de détruire des institutions existantes, nous parlons généralement de celles qui exercent une fonction parasitaire et répressive (police, armée, prisons, magistrature ...), mais nous ne négligeons pas le fait que d'autres institutions, censées assurer la vie de l'humanité ne peut être détruite efficacement si elle n'est pas remplacée par une meilleure chose.

L'échange et la distribution de produits, communications et tous services publics exercés par l'État ou par des particuliers, ont été organisés de manière à servir les véritables intérêts de la population. Nous ne pouvons pas les désorganiser (et la population intéressée ne le permettrait pas non plus), mais nous devons les organiser mieux. Cela ne peut pas être fait en un jour, et nous n'avons pas actuellement la capacité de le faire. Nous sommes conscients que la vie sociale n'admet pas d'interruptions et nous voulons tous vivre le jour de la révolution, mais aussi le lendemain et le surlendemain.

Il est donc nécessaire pour le développement d'un projet révolutionnaire que les moyens soient compatibles avec les objectifs visés et, dans notre cas, l'autogestion, en tant que Nord révolutionnaire, est à son tour une méthode appliquée correctement en ce qui concerne les services publics.

La privatisation, l'un des piliers de l'impudeur néolibérale, repose sur l'hypothèse que le marché est le meilleur distributeur de ressources et qu'il n'existe pas de mécanisme plus efficace pour que les services et la production fonctionnent mieux que par le biais de la propriété privée. Les conséquences des privatisations (qui, paradoxalement, représentent une véritable politique d'État) sont supportées par les citoyens eux-mêmes, avec des services de plus en plus coûteux et une dégradation considérable de leur qualité.

Mais est-il possible de s'opposer aux privatisations sans s'opposer à une sortie révolutionnaire et libertaire?

La social-démocratie et le reste des partis marxistes (PCF et trotskystes notamment), étatistes par nature, croient et défendent comme un projet que les services et la propriété soient gérés par l'État, après tout, s'attendent à ce que leur tour arrive bientôt, être à la tête de l'État avec ses bureaucrates qui le dirigent théoriquement dans l'intérêt du peuple. Pour le reste, ils ont une parfaite cohérence entre leurs moyens et leurs fins, entre leur tactique et leur

stratégie. Mais nous sommes dans une autre logique.

De l'autre côté, les libertaires se voient face à un dilemme d'une importance capitale, se demandant quelle relation établir entre propriété et gestion. Pour résoudre cette question, il est nécessaire d'avoir une vision réaliste de ce qu'elle sera concrètement, et les slogans ne valent pas la peine, la question de la propriété et de l'administration des services dans la société révolutionnaire: la propriété serait-elle collective et les travailleurs et les utilisateurs parviendraient-ils à gérer en fonction des besoins de la communauté? Les possibilités seront certainement plus nombreuses, mais il est urgent de les essayer afin de tracer la voie à suivre pour notre projet final.

Et c'est là que nous avons la clé pour commencer à réfléchir à des solutions de rechange pour résoudre ce problème. C'est la raison pour laquelle nous pensons à l'autogestion avec un sens très précis: la gestion des services publics ne doit pas tomber entre les mains des bureaucrates, des technocrates de l'État ou du secteur privé, mais plutôt des personnes impliquées dans ces services. De cette manière, nous passons du déni (pas aux privatisations) à l'affirmation (gestion populaire des services). Cela soulève en termes réels notre lutte contre le privé (qui achète nos services) et contre l'État (qui les vend). Ainsi, notre lutte contre la privatisation devient une lutte contre l'État et le capital, donnant à la population la possibilité de décider des problèmes qui nous concernent le plus directement.

Et qu'advient-il des ressources nécessaires pour garantir le financement optimal des services publics? Celles-ci doivent être réclamées aux caisses de l'État, car il s'agit de l'espace dans lequel sont concentrés les capitaux produits et accumulés socialement (via la perception des impôts, par exemple), un fait que nous ne pouvons et ne devons pas ignorer. En ce sens, il ne s'agit pas de «légitimer» l'État, mais de se réappropriier socialement les ressources que les classes dirigeantes nous spolient et aliènent et que l'État concentre, afin qu'elles puissent être utilisées selon l'autodétermination populaire.

Parallèlement à cela, il est important de préciser que notre alternative implique que nous sommes en mesure de nous projeter bien au-delà des services publics et que nous pouvons travailler sur une réponse révolutionnaire de l'ensemble de la société, qui relie les différents secteurs économiques et sociaux, et qui associe les luttes du présent aux conquêtes de demain.

Pour conclure, nous dirons que la position que nous comprenons dans la perspective d'une émancipation sociale et révolutionnaire passe par l'opposition frontale à tous les processus de privatisation en cours, dans la mesure où ils contribuent à la dégradation de nos conditions de vie. Dans cette perspective, nous pensons que notre pre-

mière tâche consiste à défendre les services publics dans un objectif clair: nous former, travailleurs et utilisateurs, pour nous permettre de prendre le contrôle et la gestion.

Nous valorisons, en tant que base à développer par les combattants sociaux actuels et pour que les travailleurs puissent un jour gérer les services publics, ou pour ne pas nous éloigner de cet objectif:

1.- Défendre des services publics, universels, gratuits et de qualité, en empêchant leur gestion par des mains privées, ce qui implique leur commercialisation et leur élitisme.

2.- Renforcer la mobilisation et l'organisation sociale autour des services publics pour renforcer la force de leurs syndicats et associations d'utilisateurs, en soutenant également le progrès organisationnel dans le reste des secteurs économiques et sociaux du pays.

3.- Former les travailleurs et les utilisateurs afin de faire pression sur l'État pour les améliorer et pour approfondir autant que possible notre orientation en matière de contrôle et de gestion, une pratique qui permettra leur socialisation, c'est-à-dire leur autogestion par la communauté et les travailleurs à l'avenir .

Pour des services publics autogérés, car l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-

mêmes.

C'est dire que dans un premier temps, il faut se mobiliser et utiliser aussi la rue pour que stoppent les privatisations en cours.

Micka (GLJD)



La base de la philosophie anarchiste

L'anarchisme est une philosophie politique qui affirme que la société peut être organisée sans pouvoir, sans contrainte et sans violence. Nous nions avoir besoin de spécialistes politiques qualifiés pour prendre des décisions au nom d'autres personnes.

Chaque individu est souverain pour décider de ce qui le concerne. Ces idées sont adoptées par une multitude de groupes qui en ont marre des organisations classiques basées sur le principe de la hiérarchie. Les idées alternatives d'autogestion, d'action directe, de gestion directe, de fédéralisme, de participation, de décentralisation ... sont des idées anarchistes.

Il existe une idée négative et erronée de l'anarchie en tant que synonyme de chaos et de violence. Nous considérons l'anarchie comme synonyme d'ordre non imposé, de liberté et d'absence de contrainte.

Nous voulons la transformation radicale de la société, la suppression du travail salarié, la révolution sociale.

Notre but est le communisme libertaire, un système socio-économique qui fait de la liberté et de l'égalité ses valeurs fondamentales. Et nous pensons que pour atteindre

nos objectifs, nous devons utiliser des moyens compatibles avec eux.

Tout ne va pas bien mais la fin ne justifie jamais les moyens. Si nous voulons une société libre, égalitaire et fraternelle, notre organisation et notre action doivent être libres, égalitaires et fraternels.

Mais nous pensons aussi que chaque agression d'un État ou d'un employeur doit avoir une réponse. Nous ne tendons pas l'autre joue et ne nous résignons pas à l'injustice.

Ce principe de légitime défense implique une confrontation avec les employeurs et les institutions.

De la confluence du syndicalisme révolutionnaire prônant l'émancipation des travailleurs à part entière et l'abolition de la société de classe, et l'anarchisme, avec ses idées d'organisation non hiérarchique ou autoritaire, de cohérence des fins et des moyens, établir le communisme libertaire s'inscrit dans une démarche pour une révolution sociale et libertaire.

Jeanot

La réforme des retraites : les grèves d'août-septembre 1953

Suite du libertaire d'Octobre 2019

Le secteur privé en flèche, au Havre

La C.G.T. métallurgie du Havre s'en prend au patronat et au gouvernement qui jouent la carte de la division syndicale : « Vous essayez de tromper les travailleurs en combinant des conversations séparées avec les organisations syndicales qui ont l'habitude de ce genre de tractations ». ¹Au passage Eudier égratigne F.O. et la C.F.T.C. Il rédige un communiqué pour indiquer que la lutte va s'intensifier.

Plein de fougue, le communiqué des métallos se situe dans une phase ascendante du mouvement gréviste : « Non seulement la lutte ne s'est pas éteinte, mais elle s'élargit comme un torrent qui finalement renversera tous les obstacles sur son chemin ». ² La C.F.T.C. ³ métallurgie parle de mauvaise foi évidente de la Chambre patronale, tandis que le syndicat des métaux F.O. relaie le mot d'ordre de grève de 48 heures lancé par sa confédération.

Suite aux refus successifs du patronat du Bâtiment d'ouvrir des discussions au sujet des salaires, F. Dehays invite les salariés unis dans la lutte à « renforcer cette Union combattante ». ⁴ Selon les termes guerriers employés, l'idée d'une guerre sociale se fait jour.

Le syndicat du Bâtiment C.F.T.C. par la voix de Desdoitil, son secrétaire, condamne à nouveau l'intransigeance patronale quant au refus de négocier et qualifie cette position d' « illégale et anti-sociale ». ⁵ Capelle pour le syndicat F.O. du Bâtiment pourfend l'attitude de la Chambre patronale du bâtiment et travaux publics du Havre : « Les travailleurs (F.O.) font la constatation de l'indifférence de votre part à la misère que volontairement vous entretenez dans leurs foyers ». Les ouvriers F.O. du bâtiment décident donc de continuer la lutte dans l'unité. ⁶ Le 21 août, les Fédérations F.O. et C.F.T.C. des P.T.T. donnent l'ordre de reprise du travail aux agents des P.T.T., après quinze jours de grève. La C.G.T. demande la poursuite de la grève. ⁷ Au Havre, le comité de grève organise dans la soirée du 21 août un référendum à bulletin secret pour décider de la poursuite ou non de la grève. Par 309 voix contre 69 et 6 abstentions, les postiers havrais refusent de

1 Havre Libre du 21 août 1953

2 Ibid

3 LAUNAY Michel, Le syndicalisme chrétien en France de 1885 à nos jours, Paris, Desclée, collection Bibliothèque d'histoire du christianisme, 1984, 93 pages

4 Ibid

5 Ibid

6 Ibid

7 Havre Libre des 22 et 23 août 1953

reprandre le travail. ⁸ Les cheminots touchés aussi par un ordre de reprise font de même.

En recul, la grève se prolonge jusqu'au 25 août, date à laquelle les principales fédérations cégétistes lèvent leur mot d'ordre après avoir dénoncé « la trahison des dirigeants nationaux C.F.T.C. et F.O. ». L'Humanité du 28 comptabilise encore près de 200 000 grévistes dans la métallurgie, le bâtiment, le textile, la chimie et les ports. Ces grèves localisées touchent à leur fin mais Le Havre fait figure d'exception. ⁹

La C.G.T. havraise valorise le mouvement de grève : « Jamais, même en 1936, la lutte que mènent aujourd'hui les travailleurs dans l'action unie, n'a connu une telle puissance pour manifester contre les décrets-lois d'un gouvernement de misère et pour le relèvement de leurs salaires et traitements ». ¹⁰

Les dirigeants C.G.T. de la métallurgie fustigent les responsables F.O. et C.F.T.C. qui ordonnent la fin de la grève sur la base de promesses. Ces derniers sont qualifiés de traîtres : « Leur trahison éclate aux yeux de tous les travailleurs » ¹¹ et la C.G.T. métallurgie affirme que seul le comité de grève est habilité à prendre des décisions sur la conduite du conflit en cours : « Seul, votre comité central de grève, émanation directe de tous les métallos grévistes peut diriger, dans la période présente notre lutte ». ¹² A noter que la terminologie « comité central de grève » est la même que celle employée durant la grève de 1922.

Jochem, pour l'Union des Syndicats, appelle la population havraise à la solidarité et notamment les commerçants : « Commerçants, artisans, paysans, les 25 000 travailleurs en lutte sont vos clients ; leur lutte est la vôtre ; réservez le meilleur accueil à nos collecteurs ; que vos organismes collectifs prennent position publiquement ». ¹³

Un comité de solidarité en faveur des grévistes se met en place au Palais des Expositions où les dons y sont attendus. Des quêteurs et quêteuses sollicitent la population pour obtenir un soutien financier.

La Chambre syndicale des Constructeurs Mécaniciens du Havre donne un argumentaire économique afin de justifier sa position concernant les revendications salariales

8 Ibid

9 Thèse d'Hélène Rannou : La permanence du syndicalisme révolutionnaire au Havre de 1892 à 1953 ?, Rouen, Université de Rouen, sous la direction de Yannick Marec, soutenue en décembre 2014

10 Havre Libre des 22 et 23 août 1953

11 Ibid

12 Ibid

13 Ibid

des grévistes. Pour le patronat les salaires, depuis la loi du 11 février 1950, ont été révisés en mars et novembre 1950 puis en avril et septembre 1951. D'après ses calculs les salaires ont augmenté de 70% pendant que le coût de la vie n'augmentait que de 44%. Enfin depuis le début de l'année 1952, la conjoncture économique est mauvaise : diminution massive des débouchés à l'exportation à cause de la cherté des prix français. Le patronat accuse surtout « le désordre des finances publiques depuis la Libération » qui serait à l'origine des maux économiques du pays.¹⁴ D'autre part les affaires traitées le sont dans des conditions de concurrence étrangère très sévères. D'où la non possibilité d'augmenter les salaires car « Une majoration des salaires dans ces circonstances signifierait la perte définitive de ces affaires et, dans un avenir proche, le chômage et la misère ».¹⁵ La Chambre syndicale plagiant le gouvernement propose une date de réunion pour discuter de la convention collective le 26 août mais cette proposition est conditionnée par une reprise du travail des métallurgistes.

L'Union locale C.G.C. se propose de faire le lien et faciliter les pourparlers entre centrales syndicales et organisations patronales pensant « qu'un rapprochement est possible ».¹⁶ Cette organisation syndicale souhaite jouer un rôle de médiation pour solutionner le conflit.

Si le ministère des P.T.T. affirme que la grève des P.T.T. est « virtuellement » terminée, il reste 7 poches de résistance où le mouvement de reprise n'est pas général : Finistère, Seine-Inférieure, Marne, Seine-et-Marne, Nièvre, Loire, Isère.¹⁷ Au Havre, les postiers reprennent le travail le samedi 22 août à 14 heures.¹⁸ Menacés de sanctions graves, emprisonnement des meneurs, révocation immédiate des auxiliaires, les postiers s'avouent vaincus.¹⁹ Par ailleurs, l'intersyndicale C.G.T., F.O., C.F.T.C. et F.N.S.A. « stigmatisent l'action de dirigeants confédéraux qui ont rompu sans mandat, l'unité du mouvement P.T.T. France en donnant un ordre inconsidéré de reprise [...] »²⁰. A la base, les directives confédérales de F.O. et la C.F.T.C. ont du mal à passer.

Par contre le syndicat des Personnels municipaux et hospitaliers F.O. suivent la consigne confédérale de reprise du travail invoquant le sectarisme des autres et « que l'intolérance de certains rendait impossible la prolongation de l'action entreprise en commun ».²¹

Dans les télécommunications à Paris, 3 600 agents sont encore en grève sur un effectif de 5 600 grévistes, donc 2 000 rentrées sont enregistrées.

14 Havre Libre des 22 et 23 août 1953

15 Ibid

16 Ibid

17 Havre Libre du 24 août 1953

18 Ibid

19 Ibid

20 Ibid

21 Ibid

Par contre les cheminots havrais F.O. et C.F.T.C. refusent de suivre les ordres de leurs syndicats et appellent à débrayer le dimanche 23 août.²²

L'Etat joue la clémence en permettant à tous les agents de la S.N.C.F. suspendus de reprendre le travail sans aucune formalité.²³ Seuls les « coupables » de sabotages et de violences seront sanctionnés. Par contre les autorités entendent individualiser les sanctions à l'encontre des agents qui ont refusé les ordres de réquisition. L'échelle des sanctions dépendra des circonstances du refus.²⁴ Toujours dans le registre de la fermeté et de la conciliation « Les jours de grève ne sont pas payés, mais le principe est admis de l'étalement sur plusieurs mois de la retenue sur les traitements ».²⁵ Au regard de l'ampleur du mouvement gréviste, peu de sabotages sont recensés.²⁶

F.O. engage parallèlement une bataille sur le front juridique à propos des réquisitions.²⁷ D'après ses représentants des fédérations de fonctionnaires « les ordres donnés par les récents décrets et arrêtés ministériels étaient illégaux ». Le seul texte qui comporte une dérogation au droit de grève constitutionnel se trouve être la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, texte prorogé par la loi du 28 février 1950. Le Conseil d'Etat confirme par un arrêté en date du 19 novembre 1950 la légalité d'un ordre de réquisition mais l'article 14 se cantonne à définir les personnes soumises à réquisition et dans les quatre cas suivants :

1. Mobilisation (art. 31 de la loi du 11 juillet 1938)
2. Agression (article premier de la même loi)
3. Ordre de la S.D.N. (article premier de la même loi)
4. Tension extérieure (article premier de la même loi).

Les réquisitions n'entrant pas dans ce cadre relèvent donc d'un abus de pouvoir.²⁸

Samedi 22 août, un meeting rassemble 7 000 personnes à Franklin. Le particularisme havrais se fait une nouvelle fois jour et la plupart des participants entendent poursuivre la lutte : « A la suite de manœuvres habiles, le gouvernement a réussi à briser la grève des P.T.T. Le choc psychologique qui en résultait menaçait de bouleverser la physionomie de l'ensemble du mouvement de grève. Il n'en fut rien au Havre, et chaque travailleur, conscient de ses devoirs, mais aussi de ses droits, entend les faire

22 Havre Libre du 24 août 1953

23 Thèse d'Hélène Rannou : La permanence du syndicalisme révolutionnaire au Havre de 1892 à 1953 ?, Rouen, Université de Rouen, sous la direction de Yannick Marec, soutenue en décembre 2014

24 Havre Libre du 24 août 1953

25 Ibid

26 Pigenet Michel, Histoire des mouvements sociaux en France, sous la direction de Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky, p.442- La Découverte- 2012

27 BERGOUNIOUX Alain, Force Ouvrière, Paris, Editions du Seuil, 1975, 126 pages

28 Havre libre du 27 août 1953

respecter ». ²⁹ Pour autant l'unité tant prônée par la C.G.T. est écornée par le refus de cette dernière de permettre à la C.F.T.C. de participer à ce meeting.

La C.F.T.C. se dépeint comme révolutionnaire sur le plan économique et social car partisane de la justice, pour autant elle ne souhaite en aucune manière la révolution : « Nous travaillons à la révolution sociale, certes, mais nous nous refusons à être les artisans de la révolution tout court ». ³⁰

Une bataille de chiffres s'exerce entre le patronat et l'Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie du Havre C.G.T. ³¹ Cette dernière prend pour référence l'indice des prix de 1938, 27 fois inférieur à celui de mai 1953 d'où une perte de pouvoir d'achat si l'on compare ces années sur le plan des prix et des salaires octroyés : « Ainsi donc, pour avoir avec notre salaire le même pouvoir d'achat qu'en 1938, il faudrait que l'ouvrier classé O.P.3 gagne 240 fr. 65. En fait, la Chambre patronale accorde 141 fr au P3 depuis septembre 1951. Il y a une marge de 100 francs ». ³² Forts de leur mobilisation et de leur bon droit, les métallurgistes ne doutent pas d'une issue positive au conflit en leur faveur. Pour eux, l'équation, unité + masse = victoire, est posée : « Quant à nous, il y a notre unité et la force de notre masse. C'est cela qui nous conduit sûrement à la victoire ». ³³ L'unité chez les métallos ne se fait qu'avec la C.F.T.C., F.O. déclinant toute proposition d'action commune avec la « C.G.T.K ». Par contre les trois centrales syndicales C.G.T., F.O. et C.F.T.C. du Bâtiment et des travaux publics agiront de concert et unitairement tout au long du conflit.

La grève des métallurgistes va fonctionner pendant toute la durée de la grève selon le triptyque quotidien : piquets de grève-cortège/défilé-réunion : « Camarades métallurgistes, tous à vos piquets de grève devant votre entreprise ; puis, en cortège, rendez-vous à Franklin pour assister à la réunion générale à 9 heures. Tous présents »... ³⁴

Alors que la C.F.T.C. et F.O. appellent d'une manière générale à la reprise, la C.G.T. tente d'élargir le front gréviste en insistant sur la trahison des états-majors syndicaux : « Les mouvements de grève étant partis de la base, la C.G.T. espère, en effet, voir les syndiqués désobéir à leurs chefs ». ³⁵ La

C.G.T. prend donc le train en marche et essaie de faire perdurer la grève en l'étendant et en récupérant le mécontentement à la base.

Au Havre, si les postiers suspendent leur mouvement, les autres corporations restent déterminées et ne se satisfont

²⁹ Havre Libre du 24 août 1953

³⁰ Ibid

³¹ PERROT Albert, Laisse-moi te dire...de Mazeline à Dresser, Le Havre, Océane graphique, 1988, 334 pages

³² Havre Libre du 24 août 1953

³³ Ibid

³⁴ Ibid

³⁵ Havre Libre du 25 août 1953

pas de promesses qu'elles jugent vaines : « Si souvent bernées et dupées, les masses laborieuses ont le droit d'être légitimement inquiètes et indignées par les méthodes gouvernementales. » ³⁶

La C.G.T. métallurgie parle même de « raidissement » du « combat » ³⁷. Toujours sur le registre de la trahison, la CGT métallurgie vilipende les dirigeants F.O. et C.F.T.C. qu'elle accuse « de manœuvres dilatoires » et appelle les métallos à une vigilance accrue : « Ainsi, presque dès le début de la grève, à l'heure où nous étions tous en lutte sans discrimination d'opinions et en tenant par-dessus tout à notre unité, il y avait des dirigeants syndicaux qui trahissaient. Mais malgré ces tractations sournoises, malgré les discours gouvernementaux pleins de menaces, la grève continue ». ³⁸

Les retraités cheminots havrais, solidaires des actifs, versent 10 000 francs en faveur des grévistes.

Au Havre, les postiers ont effectué 17 jours de grève.

Afin d'encourager les postiers à rester mobilisés, la section havraise de la Fédération postale indique qu' « A Rouen, les services techniques sont encore à 90% dans la grève, les facteurs de la R.P. à 60% » puis « Le service de nuit de Rouen gare a voté la reprise de la grève par 47 voix contre 17 ». ³⁹ Marical de F.O. met en garde les métallos havrais : « Métallurgistes, n'oubliez jamais que toute action inconsidérée va à l'encontre du bien-être de la classe ouvrière » et se réclame de la vieille C.G.T. ⁴⁰Après l'ordre de reprise du travail donné par la C.G.T. à la S.N.C.F. le 25 août, les coûts de la grève sont évalués à 15 milliards pour la S.N.C.F. et 6 milliards pour les P.T.T. ⁴¹ Ainsi l'arrêt des services publics déclenché le 5 août par les postiers de Bordeaux aura duré près de trois semaines alors qu'au départ personne ne prévoyait que le front des grèves prendrait une telle ampleur. Le mouvement revendicatif a posé « le problème social en des termes tels qu'il ne pourra plus être éludé ». ⁴² Les cheminots havrais reprennent le travail et « dénoncent la trahison des organisations qui ont tout mis en œuvre pour briser leur mouvement ». ⁴³ Les métallos et les ouvriers du bâtiment continuent la grève et prennent le relais du secteur public.

Bilan de la grève dans le secteur public

Les grèves en Seine-Inférieure

Dans les P.T.T., la grève est totale à compter du 6 août

³⁶ Ibid

³⁷ DREYFUS Michel, Histoire de la C.G.T. : cent ans de syndicalisme en France, Bruxelles, Editions Complexe, 1995, 407 pages

³⁸ Ibid

³⁹ Ibid

⁴⁰ Havre Libre du 25 août 1953

⁴¹ Havre Libre du 26 août 1953

⁴² Ibid

⁴³ Ibid

dans les grandes villes du département. Les petites localités la suivent partiellement. Elle restera totale jusqu'au 21 août. La reprise est générale le lendemain sauf pour les agents de ligne et quelques facteurs qui reprendront leur travail le 25 août.⁴⁴

Les cheminots mènent « une grève à épisodes » au départ puis se lancent dans une grève générale du 11 au 21 août. Le 25, le travail est effectif dans toute la Seine-Inférieure mais le 27, les cheminots de Rouen se mettent à nouveau en mouvement pour protester contre les sanctions visant certains des leurs.⁴⁵

A E.D.F et G.D.F, la grève commence le 7 août et est suivie massivement jusqu'au 27 août. Du 20 au 27, 87% des employés sont en grève.⁴⁶

Les différentes administrations publiques du département sont davantage touchées lorsqu'une proportion « d'employés subalternes » est concentrée dans les mêmes locaux. La Préfecture, la Trésorerie Générale, le M.R.U. et les Ponts et Chaussées sont les plus exposés à la grève. Cette dernière n'a pas été continue et les arrêts de travail ont été observés les 7, 13, 14 et 17 août.⁴⁷

Les employés communaux participent activement aux grèves. A Rouen, le mouvement débute le 7 août et se termine le 27. Au Havre, les services municipaux sont immobilisés jusqu'au 25.⁴⁸ La Préfecture analyse la situation de manière similaire.

Dans le secteur public la grève est quasi-totale jusqu'au 21 août dans les P.T.T. La grève déclenchée à E.D.F et G.D.F. les 7 et 8 août reprendra du 12 au 27 août. Sur le plan départemental, les trois centrales thermiques de Grand-Quevilly, Dieppedalle et Yainville ainsi que les usines à gaz du département ont été immobilisées jusqu'au 19 août. Du 20 au 27 août seuls 300 employés sur 2 300 ont travaillé.

Chez les cheminots, la grève s'est déroulée essentiellement du 11 au 26 août. Dans les administrations publiques, les arrêts de travail ont surtout touché la Préfecture, la Trésorerie Générale, le M.R.U. et les Ponts et Chaussées les 7, 13, 14 et 17 août. Un rapport de police indique la corrélation entre un fort taux de grévistes et le nombre d'employés subalternes ainsi que leur regroupement dans

44 A.D.S.M.-Z 1767 (Rapports mensuels- août 1953)

45 Ibid

46 Ibid

47 Ibid

48 Ibid

les services par opposition aux administrations disséminées et hiérarchisées.

Au Havre, les services municipaux ont été fortement perturbés jusqu'au 25 août.

A la suite du licenciement de trois mécaniciens, des piquets de grève occupent la gare de Rouen-Rive droite. Le 27 août, un cortège de plusieurs milliers de manifestants parcourt les rues de Rouen en chantant « La Marseillaise » et en criant « Pas de sanctions ! » puis l'après-midi les manifestants interrompent tout trafic ferroviaire en s'installant sur les voies.⁴⁹ Après la manifestation se déroule un meeting « monstre » et le soir même, les représentants syndicaux après avoir reçu « des apaisements suffisants » en ce qui concerne les sanctions appellent les cheminots à reprendre le travail.⁵⁰ Au Havre, la reprise s'effectue dans les secteurs suivants : Autobus, Gaz et Electricité, Transat, Poplin.⁵¹

Début août, mis à part les enseignants, une bonne partie du secteur public continue de fonctionner. Monsieur Laniel a mal jaugé la situation : « Le gouvernement a mal calculé en ce qui concerne la réaction et la capacité de défense des fonctionnaires ».⁵²

A la fin août, la reprise du travail est générale dans le secteur public mais les fonctionnaires n'ont pas lutté en vain : « En Septembre 1953, le gouvernement décide de revaloriser les bas salaires de la fonction publique par une prime uniforme accordée aux salaires allant de 19 750 F à 23 350 F et par une prime dégressive de 23 350 à 28 400 F. A la Commission supérieure des Conventions Collectives, le gouvernement accepte qu'on élabore un budget type autre que celui du 5 septembre 1952. »⁵³

A suivre



49 Havre Libre du 28 août 1953

50 Havre Libre du 28 août 1953 et Havre Libre des 29 et 30 août 1953

51 Havre Libre du 28 août 1953

52 Démocratie prolétarienne août-septembre 1953- N° 17

53 Lefranc Georges- Le Mouvement syndical- p. 119- Payot Paris- 311 pages- Imprimerie Bussière à Saint-Amand (Cher)

Le Libertaire

Internet : <http://le-libertaire.net/>

E-Mail : julesdurand.lehavre@gmail.com

Adresse postale: Groupe d'Etudes Sociales du Havre et environs- BP 411- 76057 Le Havre CEDEX

Directeur de la Publication : Olivier Lenourry

Numéro de commission paritaire en cours

A vos plumes

Le libertaire accueille amicalement l'apport artistique, les études sociales, culturelles et économiques des lecteurs et lectrices

Envoyez vos articles au Libertaire. par Mail julesdurand.lehavre@gmail.com